



PLAN LOCAL D'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRE TERRES D'AURIGNAC

PIECE 0 : PIECES ADMINISTRATIVES

PROJET DE PLUI ARRETE LE 11 DECEMBRE 2025
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.153-15 DU CODE DE L'URBANISME)

SOMMAIRE

- A. DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PRESCRIVANT L'ELABORATION DE TROIS PLUI
INFRACOMMUNAUTAIRES**
- B. DEBAT SUR LE PADD COMMUN**
- C. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD**
- D. DELIBERATION ARRETANT LE PROJET ET COMPRENANT
LE BILAN DE LA CONCERTATION**

A. DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRESCRIVANT L'ELABORATION DE TROIS PLUI INFRACOMMUNAUTAIRES

B. DEBAT SUR LE PADD COMMUN

C. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

D. DELIBERATION ARRETANT LE PROJET ET COMPRENANT LE BILAN DE LA CONCERTATION

